



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV 41 st et reg 8

Réunion téléphonique le 22 septembre 2021

« *Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG* »

Présents : Mme Fontaine - MM Sabatier – Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 16 h 00.

1. Activités clubs saison 2021 / 2022

Courriel du club de Gron Véron en date du 20 septembre 2021

La commission, au vu des éléments fournis par le club de Gron Véron,

- suite au retrait de l'équipe de Gron Véron 1 en U15 départemental 1,
- dit le club en inactivité partielle en U15 pour la saison 2021/2022,
- transmet à la LBFC pour suite à donner.

Courriel du club de St Valérien EESV en date du 19 septembre 2021

La commission, au vu des éléments fournis par le club de St Valérien EESV,

- attendu que le club de St Valérien EESV n'a engagé aucune équipe (toutes catégories),
- dit le club en inactivité totale pour la saison 2021/2022,
- transmet à la LBFC pour suite à donner.

2. Engagement seniors saison 2021 / 2022

La commission prend note de l'engagement de l'équipe senior en championnat départemental 4 pour la 2^{ème} phase :

- AUXERRE SPORT CITOYEN 2

3. Ententes

La commission enregistre les ententes suivantes :

- **U18**
 - COURSON / CLAMECY
- **U15**
 - AUXERRE STADE 3 / AUXERRE ROSOIRS
 - CHARNY / BLENEAU

- **U13**
 - CHARNY / BLENEAU

- **U11**
 - CHARNY / BLENEAU

- **U9**
 - CHARNY / BLENEAU

- **U7**
 - CHARNY / BLENEAU

4. Statut des Educateurs

Courriel du club d'Héry en date du 17 septembre 2021

La commission prend note de ce courriel.

Le club doit indiquer dans footclub l'éducateur déclaré en charge de l'équipe seniors et précise qu'il doit avoir les diplômes requis. A l'heure actuel l'éducateur indiqué ne possède pas de CFF3 ou animateur seniors.

5. Statut de l'arbitrage

Présents : Mme Fontaine – MM Chanudet – Sabatier

Courriel du club d'Asquins Montillot en date du 18 septembre 2021

La commission prend note de ce courriel et dit le club en règle vis-à-vis de ses obligations au statut de l'arbitrage.

Fin de la réunion à 16 h 30.

Le Président de Commission
Patrick SABATIER